RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B7A61054-7B30-4232-8A39-641AA50EE9F7

1852
Société par actions simplifiée au capital social de 21.000.000 euros
Siège social : 9 rue Duphot, 75001 Paris
978 910 842 RCS Paris

(la « **Société** »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 25 JUILLET 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le 25 juillet, à 9 heures,

LES SOUSSIGNÉES :

- **Vesper Investissement**, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé au 9, rue Duphot, 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 884 629 031, représentée par son Président, la société Vesper & Associés (RCS Paris 883 783 540), elle-même représentée par son Président, Monsieur Pierre-Guillaume Véron ;

- **Vesper & Associés**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 9, rue Duphot, 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 883 783 540, représentée par son Président, Monsieur Pierre-Guillaume Véron ;

- **Chevrillon & Associes SCA**, société en commandite par actions dont le siège social est situé au 4-6 rond-point des Champs-Élysées 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 389 474 701, représentée par son gérant, la société Compagnie Financière Chevrillon (RCS Paris 410 333 355), elle-même représentée par son président, Monsieur Cyrille Chevrillon ;

(les « **Associés** ») ;

détenant ensemble l'intégralité du capital de la Société,

DECIDENT DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS, DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVE :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;

2. Réduction du capital social d'un montant de 659 064,23 €, motivée par des pertes, par diminution de la valeur nominale de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société ;

3. Modification des statuts ;

Docusign Envelope ID: B7A61054-7B30-4232-8A39-641AA50EE9F7

4. Réduction du capital social d'un montant de 180 935,77 €, non motivée par des pertes, par diminution de la valeur nominale de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société ;

5. Modification des statuts ;

6. Pouvoirs pour les formalités légales.

DECISION N°1

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les Associés **décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité) et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

DECISION N°2

Réduction du capital social d'un montant 659 064,23 €, motivée par des pertes, par diminution de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport du président de la Société et des comptes annuels clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître une perte nette de 659 064,23 € et après l'avoir affecté au Report à Nouveau lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025,

constatant que le montant du Report à Nouveau débiteur est à ce jour d'un montant de 659 064,23 euros

décident afin d'apurer le solde du Report à Nouveau débiteur de réduire le capital social d'une somme de 659 064,23 € pour être ramené de 21 000 000 € à 20 340 935,77 € par diminution de la valeur nominale de chaque action composant le capital social de la Société pour la ramener de 1 € à environ 0,97 € avec effet immédiat,

constatent en tant que de besoin la réalisation définitive ce jour de la réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 659 064,23 €.

Le montant de la réduction du capital social est affecté intégralement au compte « Report à Nouveau » débiteur afin d'apurer les pertes sociales.

Après affectation, le poste « Report à Nouveau » présente un compte de 0 €.

Docusign Envelope ID: B7A61054-7B30-4232-8A39-641AA50EE9F7

DECISION N°3

Modification des statuts de la Société

Les Associés, en conséquence de la précédente décision,

décident de modifier les 7 et 8 des statuts de la Société comme suit :

ARTICLE 7- Apports

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport d'une somme totale de vingt-et-un millions (21 000 000) euros correspondant à la valeur nominale de vingt-et-un millions (21 000 000) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

La somme de vingt-et-un millions (21 000 000) euros, correspondant à la libération de la totalité de la valeur nominale des actions souscrites, a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que le constate le certificat du dépositaire.

Le 25 juillet 2025, les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-neuf mille soixante-quatre virgule vingt-trois (659 064,23) euros pour le ramener de vingt-et-un millions (21 000 000) euros à vingt millions trois cent quarante mille neuf cent trente-cinq virgule soixante-dix-sept (20 340 935,77) euros par diminution de la valeur nominale de chaque action, en vue d'apurer les pertes sociales de la Société.

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de vingt millions trois cent quarante mille neuf cent trente-cinq virgule soixante-dix-sept (20 340 935,77) euros et divisé en :

– 20 790 000 actions de préférence dites Actions A d'une valeur nominale d'environ quatre-vingt-dix-sept centimes (0,97 €) chacune, et
– 210 000 actions de préférence dites Actions B d'une valeur nominale d'environ quatre-vingt-dix-sept centimes (0,97 €) chacune.

Dès la constitution de la société, il a été procédé à la création des catégories d'Actions A et d'Actions B, dont les droits et obligations qui y sont attachés sont précisés dans les présents statuts.

DECISION N°4

Réduction du capital social d'un montant de 180 935,77 €, non motivée par des pertes, par diminution de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport du président de la Société,

Docusign Envelope ID: B7A61054-7B30-4232-8A39-641AA50EE9F7

décident la réalisation immédiate d'une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal de 180 935,77 € pour ramener le capital social de la Société de 20 340 935,77 € à 20 160 000 €, par diminution de la valeur nominale de chaque action composant le capital social pour la ramener d'environ 0,97 € à 0,96 €,

décident que le montant de 180 935,77 € sera intégralement affecté au poste « Autres Réserves »,

constatent en tant que de besoin la réalisation définitive ce jour de la réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 180 935,77 €.

confèrent tous pouvoirs au président de la Société, avec faculté de subdélégation, afin de procéder :

- aux formalités d'enregistrement et de publicité auprès du Centre des impôts compétent et du greffe du tribunal compétent ;
- aux démarches auprès du greffe du tribunal compétent en vue de l'obtention du certificat d'absence d'opposition des créanciers ;
- aux démarches éventuellement nécessaires afin de purger d'éventuelles oppositions de créanciers ;
- à la constatation de la fin de la période d'opposition des créanciers.

DECISION N°5

`Modification des statuts de la Société

Les Associés,

décident de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la Société comme suit :

ARTICLE 7- Apports

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport d'une somme totale de vingt-et-un millions (21 000 000) euros correspondant à la valeur nominale de vingt-et-un millions (21 000 000) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

La somme de vingt-et-un millions (21 000 000) euros, correspondant à la libération de la totalité de la valeur nominale des actions souscrites, a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que le constate le certificat du dépositaire.

Le 25 juillet 2025, les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-neuf mille soixante-quatre virgule vingt-trois (659 064,23) euros pour le ramener de vingt-et-un millions (21 000 000) euros à vingt millions trois cent quarante mille neuf cent trente-cinq virgule soixante-dix-sept (20 340 935,77) euros par diminution de la valeur nominale de chaque action, en vue d'apurer les pertes sociales de la Société.

Le 25 juillet 2025, les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille neuf cent trente-cinq virgule soixante-dix-sept (180 935,77) euros, pour le ramener de vingt millions trois cent quarante mille neuf cent trente-cinq virgule soixante-dix-sept (20 340 935,77) euros à vingt millions cent soixante mille (20 160 000) euros, par diminution de la valeur nominale de chaque action.

Docusign Envelope ID: B7A61054-7B30-4232-8A39-641AA50EE9F7

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de vingt millions cent soixante mille (20 160 000) euros et divisé en :

– 20 790 000 actions de préférence dites Actions A d'une valeur nominale de quatre-vingt-seize centimes (0,96 €) chacune, et
– 210 000 actions de préférence dites Actions B d'une valeur nominale de quatre-vingt-seize centimes (0,96 €) chacune.

Dès la constitution de la société, il a été procédé à la création des catégories d'Actions A et d'Actions B, dont les droits et obligations qui y sont attachés sont précisés dans les présents statuts.

délèguent au président de la Société, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous actes et toutes opérations et remplir toutes formalités nécessaires à la modification susmentionnée des statuts de la Société.

DECISION N°5

Pouvoirs pour les formalités légales

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

En tant que de besoin, il est précisé que le présent document est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com).

Fait via Docusign, le 25 juillet 2025

[redacted]

Vesper Investissement
Représentée par : Vesper & Associés
Elle-même représentée par : Pierre-Guillaume Veron

[redacted]

Chevrillon & Associés SCA
Représentée par : Compagnie Financière Chevrillon
Elle-même représentée par : Cyrille Chevrillon

DocuSigned by:
[redacted]
E7AA2E2153D14D1...

Vesper & Associés
Elle-même représentée par : Pierre-Guillaume Veron